



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-neuf et le vingt mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURAN Robert, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie représentée par Mme LAURENT Marianne

Absents : Madame SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du : 7 mars 2019

*Nb de membres : 12
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :*

Délibération 2019_11D : durée des concessions cimetièrè

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les concessions vendues par la commune étaient perpétuelles puisqu'à ce jour la commune ne dispose plus de concessions à céder.

Il rappelle également que 2 concessions ont été cédées, en 2016 et 2018, à titre trentenaire (concessions/caveaux communaux vendus dans l'URGENCE, puisque les familles étaient dans le besoin, et que la commune était dans l'obligation de fournir un lieu de sépulture).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'en cas de rétrocession d'une concession quelconque, la commune pourrait envisager de la recéder à titre trentenaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'entériner qu'à la prochaine rétrocession, la commune remettra à la vente des concessions trentenaires dans les mêmes conditions tarifaires.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du*



Le Maire

Roger MARIA